



Commission des dynamiques territoriales

2211 - Développement local des bassins de vie

Financement de projet locaux dans le cadre des contrats de territoires : subventions pour la création du Pôle Jeunesse Solidarité de la Ville de Barr et subventions au titre des bassins de vie (tranche complémentaire 2015)

Rapport n° CP/2015/554

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux communes et communautés de communes titulaires d'un contrat de territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions aux collectivités concernées.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de 3 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous, qui ont fait l'objet d'un avis favorable des commissions territoriales sud et nord. Ces opérations sont inscrites aux annexes financières des contrats de territoires.

Financement d'un Pôle Jeunesse Solidarité à Barr :

Suite au déménagement de ses services techniques laissant les ateliers municipaux vacants, et face au constat d'un éparpillement de divers acteurs de la vie sociale locale, la ville de Barr a décidé de rassembler ces derniers sur un site unique quai de l'Abattoir.

C'est ainsi qu'un pôle Jeunesse/Solidarité verra le jour en 2016. Il accueillera les services et organismes suivants : le Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes, le Point Ecoutes Jeunes de la cité scolaire, la Croix Rouge, la Distribution alimentaire, la Croix Blanche et le Club de l'âge d'or.

Idéalement situé en centre-ville et facile d'accès, ce pôle présente une véritable vocation intercommunale, son périmètre d'intervention allant bien au-delà des limites de la ville de Barr. Véritable projet solidaire et de dynamique sociale, il constituera un atout certain pour le territoire et plus particulièrement pour les publics en difficultés. Il est un des projets structurants inscrit au contrat de territoire de 2^{ème} génération 2013-2015.

Le projet final se décompose en 2 phases distinctes :

- la phase A a consisté à rénover le bâtiment principal uniquement dédié au périscolaire.
- la phase B a fait l'objet d'une construction neuve de l'autre côté de la route.

Le coût HT des travaux et des divers frais nécessaires à l'aboutissement de cet équipement, d'une surface totale de 588 m² qui sera géré par la ville de Barr, s'élève à ce jour à 1 517 343,00 €.

Le Département participerait à hauteur de 308 250 €, soit 45 % d'un montant subventionnable de 685 000 €. Le projet ayant des spécificités pluridisciplinaires, une approche transversale de la participation financière était prévu dès l'élaboration du contrat de territoire. La participation financière du Département serait gérée sur 3 dossiers de subventions, chacune d'un montant égal de 102 750 €.

Il y a lieu d'établir une convention de financement avec la ville de Barr. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

Subventions au titre des bassins de vie (tranche complémentaire 2015)

Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations relevant de l'animation des territoires. Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une tranche complémentaire de subventions pour l'année 2015 concernant les opérations détaillées ci-dessous :

La Communauté de Communes de la Porte du Vignoble souhaite compléter la signalétique de son projet de sentier de randonnées. Les dépenses complémentaires se chiffrent à 2 932,56 € HT. Le taux d'intervention du Département étant de 50%, la subvention s'élèverait à 1 466,28 €.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg souhaite compléter les aménagements de son circuit touristique des grognards en remettant en état un banc Napoléonien ainsi qu'une stèle funéraire. Les dépenses se chiffrent à 8 382 € HT. Le taux d'intervention du Département étant de 30%, la subvention s'élèverait à 2 514,60 €.

Incidences financières :

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur 4 autorisations de programme pluriannuelles (AP) :

- l'AP BASSINSVIE 2013/1 pour les subventions inscrites aux contrats de territoires de 1^{ère} génération :

montant de l'AP : 6 400 000 euros
montant disponible sur l'AP : 1 487 440,04 euros
montant proposé : 1 466,28 euros

- l'AP BASSINSVIE 2014/3 pour les subventions inscrites aux contrats de territoires de 2^{ème} génération :

montant de l'AP : 270 000 euros
montant disponible sur l'AP : 111 745,04 euros
montant proposé : 105 264,60 euros

- L'AP EQUIPEMENTS SPORTIFS & SOCIO-EDUCATIFS 2015/3 pour la subvention du Pôle Jeunesse Solidarité à Barr relevant de la thématique sportive :

Montant de l'AP : 6 500 000 €
Montant disponible sur l'AP : 821 503,22 €
Montant proposé : 102 750 €

- L'AP R2015 MODES DE GARDE 2015/2 pour la subvention du Pôle Jeunesse Solidarité à Barr relevant de la thématique petite enfance :

Montant de l'AP : 1 552 607 €
Montant disponible sur l'AP : 964 607 €
Montant proposé : 102 750 €

Tous ces dossiers sont conformes à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants. Les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer 3 subventions d'un montant égal pour chacune d'elles de 102 750 €, soit un montant total de 308 250 €, à la Ville de Barr pour la création de son Pôle Jeunesse Solidarité situé dans les anciens ateliers municipaux ;

- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 466,28 € à la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble pour la réalisation de la signalétique de son projet de sentier de randonnées.

- décide d'attribuer une subvention de 2 514,60 € à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour la réalisation des aménagements du circuit touristique des grognards.

Elle autorise son président à signer la convention financière annexée à cette délibération, à intervenir entre la Ville de Barr et le Département.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY